

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Charles-Edmond Desjardins

<https://www.cadre21.org/membres/74b69e6e8ac2e1a24c1e9fd1>

Date d'obtention : 2021-03-09 19:29:48

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode rapide et efficace pour évaluer une situation problématique liée aux sextos. Un délai beaucoup plus court et des conséquences majoritairement moins importantes pour les victimes et ou auteur des actes posés.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Mes intervention seront plus structurés, la ligne d'interventions à suivre y est bien dessiné.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Suivre le protocole de la trousse Sexto à la lettre. Ne pas suggérer de réponse lorsque je pose mes questions et surtout ne jamais visionner les contenus sexto envoyés.